



CAP Agent Accompagnant au Grand Âge

Niveau d'entrée : /

Niveau de sortie en cas de réussite aux examens : 3

Durée du cursus : 2 ans

Modalités d'admission :

Le CAP est accessible à tous les candidats ayant déjà effectué une année de troisième.

Le CAP donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé.

Eligible à l'apprentissage :

OUI mais être âgé de 16 ans minimum

Frais de scolarité si apprentissage* :

En apprentissage, la scolarité est financée dans le cadre d'un contrat de travail, par l'entreprise via son Opérateur de Compétences (OPCO).

* Plus d'informations sur l'apprentissage sur le site internet du CFA Académique : www.academie.reims.fr/reseau/gipfcip-cfa/

Accueil PSH :

Formation ouverte aux personnes en situation d'handicap. Moyens de compensation à étudier avec l'infirmière scolaire de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Périodes de stages obligatoires pour valider le CAP

Passage des épreuves de l'examen du CAP

Ce CAP forme les futurs accompagnants des personnes âgées (CAP AAGA) dans les actes de la vie quotidienne au sein de structures sociales ou médico-sociales.

Les élèves apprennent à assurer la mise en place et le service des repas, à entretenir les espaces de vie collectifs et à entretenir le linge. De même, ils sont formés à l'entretien de la sphère privée des résidents (remise en ordre, nettoyage, gestion des déchets, personnalisation de la chambre, ...). Ils sont préparés à appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, et à respecter les protocoles mis en place par les établissements.

► Public et Prérequis

- Faire preuve de bienveillance, d'organisation et de soin dans son travail.
- Communiquer avec les usagers et avoir le sens de l'écoute.
- Avoir du savoir vivre (politesse, courtoisie, discrétion, honnêteté ...).
- Savoir travailler en équipe.

► Métiers et Compétences visés

Le titulaire du CAP Agent Accompagnant au Grand Age est un professionnel qualifié dans :

- L'accompagnement de la personne âgée tout en maintenant son autonomie.
- L'entretien et la réfection du linge de collectivités et les vêtements des résidents.
- Le service des repas.
- L'entretien des espaces de vie.

Il peut exercer en structures collectives : EHPAD, résidences des personnes âgées autonomes, blanchisseries collectives, ...



Taux de réussite aux examens (2022)

95%





► Programme de formation

Nombre d'heures de cours par semaine	1ère Année	2ème Année
Enseignement Général	10H00	10H00
Enseignement Professionnel	14H30	14H30
Co-intervention PRO/GENERAL	3H00	3H00
Accompagnement personnalisé	3H30	3H30
Formation en entreprise	7 semaines	7 semaines

► Stages

Durée des stages sur le cursus de formation complet : 14 semaines x 35h

Les stages sont-ils éligibles à l'allocation PFMP* (*Périodes de formation en milieu professionnel) ? Oui

Puis-je avoir une gratification versée par l'entreprise à la fin de mon stage ? Oui

Les stages sont-ils certificatifs ? Oui

Vais-je être accompagné (e) pour trouver mon lieu de stage ? Oui, mais l'élève doit-être le moteur de ses recherches.

► Poursuites d'études

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études :

Exemples de poursuites d'études :

- MCAD (Mention Complémentaire d'Aide à Domicile en 1 an)
- BAC Pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne en 2 ans)

Les + du lycée

PAUL VERLAINE



Restaurant Scolaire
Internat filles & garçons
Cafétéria,
Maison des élèves et étudiants
Association sportive
Salle de musculation

Mini-entreprises
Lycée 4.0

